

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2011-0457/PR/MTCRA approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'an 2011 de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle.

n° 2011-0457/PR/MTCRA

**Ministère**

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION

**Date de publication**

26 juin 2011

**Numéro JO**

n° 12 du 30/06/2011

**Date du numéro**

30 juin 2011

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°133/AN/05/5ème L portant Code du Travail**VU**La Loi n°203/AN/07/5ème L portant création de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2008-0023/PR/MESN portant organisation et fonctionnement du conseil national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;**VU**Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;**VU**Le Procès verbal de la séance du mardi 23 novembre 2010 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle de l'exercice 2011.

### Article 2

Ce Budget s'élève à un montant de

- 
- en recette (subvention de l'Etat) à : 225.356.000 FD– en dépense de fonctionnement à : 184.256.000 FD– en dépense d'investissement à : 41.100.000 FD

**Article 3**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**